

FLAME et ADEME : une collaboration au service des territoires

A l'occasion des Assises européennes de la transition énergétique qui se tiennent cette année à Genève, Bruno Lechevin, président de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), et Alain Masson, président de Fédération des Agences locales de Maîtrise de l'Énergie et du Climat (FLAME), ont signé une convention-cadre pour renforcer l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

De nombreux territoires ont pris la pleine mesure des opportunités ouvertes par la transition énergétique pour s'engager dans une croissance verte, facteur d'activité et d'emploi local mais aussi, plus largement, pour « gouverner » autrement.

La collaboration entre l'ADEME et FLAME, qui fédère 38 agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) en France, entraîne les collectivités territoriales dans la transition écologique et énergétique, vers un modèle économe en ressources, plus sobre en carbone, avec un impact soutenable sur l'environnement, et moteur du développement économique et social. La convention-cadre de partenariat entre l'ADEME et FLAME permettra :

- d'afficher au niveau national des priorités d'actions qui pourront servir de guide pour les partenariats locaux avec les ALEC ;
- de fournir des outils (méthodes, formation, ...) qui faciliteront les initiatives locales ;
- d'animer et coordonner le déploiement des projets, démarches ou outils au niveau régional ;
- d'organiser la mutualisation et la valorisation des bonnes pratiques mises en œuvre au niveau local.

En unissant la force d'expertise de leurs réseaux respectifs, l'ADEME et FLAME accompagneront de manière plus efficace les collectivités territoriales vers la transition écologique et énergétique, et offriront aux territoires un cadre d'actions cohérent, concerté et mieux approprié par les publics et les acteurs locaux.

Pour Alain Masson, président de FLAME, « *le partenariat renforcé entre FLAME et l'ADEME est un élan pour des coopérations locales efficaces et pour réussir au quotidien la transition énergétique de tous les territoires.* »

Pour Bruno Lechevin, président de l'ADEME, « *les territoires sont plus que jamais au cœur de la mise en œuvre du changement de modèle énergétique, ce qui donne à l'action commune entre l'ADEME et FLAME une importance toute particulière que nous devons mieux mettre en visibilité par la signature de cette convention-cadre.* »

Contacts presse

FLAME : Olivia de Maleville, Coordinatrice - 01 40 41 16 91 - odemaleville@federation-flame.org

ADEME : Service de presse - 01 58 47 81 28 - ademepresse@havas.com

FLAME EN BREF

Créée en 2004, FLAME fédère 38 ALEC en France avec 400 collaborateurs couvrant une population de 17 millions d'habitants. Elle s'appuie sur un tandem élus/techniciens pour partager l'expertise des agences, valoriser les bonnes pratiques et les diffuser au plan national et européen. FLAME s'insère dans un vaste réseau européen de plus de 450 agences de l'énergie. Outils d'ingénierie publique territoriale spécialisée sur l'énergie, les ALEC accompagnent localement les politiques et programmes de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Organismes de coopération multi partenariales, elles mobilisent au quotidien l'ensemble des acteurs de la transition énergétique de leur territoire d'intervention que sont les collectivités territoriales, les organismes professionnels, les opérateurs de l'énergie, de l'acte de construire et d'aménager, les bailleurs sociaux, les associations locales, etc. www.federation-flame.org

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr ou suivez-nous sur Twitter [@ademe](https://twitter.com/ademe)